

PROCÈS VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 23 DÉCEMBRE 2025

Désignation du Secrétaire de séance : Alexandra FONTAINE

Conseillers :

En exercice	Présents	Pouvoir(s)	Votants
9	8	1	9

Présents : Diane ROULAND, Sébastien RAGOT, Frédéric BARRÉ, Alexandra FONTAINE, Emmanuelle MORICE, Frédéric ATTHAR, Sophie DEROUET, Christian GARNIER

Absente excusée : Patricia DOUILLET

Pouvoir : Patricia DOUILLET à Frédéric BARRÉ

Ordre du jour :

Validation du procès-verbal de la séance du 1^{er} décembre 2025

Décisions du Maire

Finances :

Décision modificative budgétaire

Intercommunalité :

Avenant n°2 à la convention de mise à disposition de personnel communal du 30 septembre 2024

Affaires Diverses :

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} décembre 2025 est validé, à l'unanimité des membres présents, sans remarque.

DÉCISIONS/INFORMATIONS DU MAIRE

Décisions du Maire :

Des devis ont été signés :

- Un devis a été signé le 15 décembre dernier concernant l'achat de peinture pour le traçage du terrain de foot chez DIOT PGM pour un montant de 405.00€ TTC.
- Un devis a été signé le 23 décembre concernant l'achat de plaques pour maison chez MAVASA pour un montant de 15.60€ TTC.
- Un devis a été signé le 23 décembre concernant les analyses 2026 sur denrées alimentaires pour la cantine scolaire chez LDA pour un montant de 581.20€ TTC.

2025-47 – BUDGET PRINCIPAL - DÉCISION MODIFICATIVE 2025-03 (rectifiée)

ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N°2025-43

Vu la délibération du Budget Primitif de la Commune, n°2025-13 du 17 mars 2025 ;

Considérant le déséquilibre des chapitres globalisés d'ordre au stade de la prévision ;

Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante de voter une décision modificative ;

BUDGET PRINCIPAL			
DÉCISION MODIFICATIVE N°2025-03			
Investissement			
Chapitre	Objet	Dépenses	Recettes
204	2324 Subventions d'équipement versées	+ 36 580.00	
21	21532 Réseaux d'assainissement	-36 580.00	
21	21538 Autres réseaux	+ 606.52	
21	2135 Installations générales, agencements, aménagements des constructions	-606.52	
13	1321 État et établissements nationaux		-1 866.67
13	1323 Départements		+ 9 491.40
021	021 Virement de section de fonctionnement		-51 650.00
16	1641 emprunts en euros		+ 44 025.27
TOTAL INVESTISSEMENT		0.00	0.00
Total BP Investissement		252 977.09	252 977.09

Fonctionnement			
Chapitre	Objet	Dépenses	Recettes
023	023 Virement à la section d'investissement	-51 650.00	
011	6288 Autres	+ 10 000.00	
011	61551 Matériel roulant	+ 21 650.00	
012	6411 Personnel titulaire	+ 20 000.00	
TOTAL FONCTIONNEMENT		0.00	0.00
Total BP Fonctionnement		583 127.18	583 127.18

Après un tour de table, la décision modificative n°2025-03 est votée, au chapitre à l'unanimité des membres présents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE la proposition ci-dessus.

Les formalités de publicité ayant été effectuées ce jour,

OBSERVATIONS

Néant

2025-48 – AVENANT N°2 À LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL COMMUNAL DU 30 SEPTEMBRE 2024

Cet avenant vient modifier les articles 1, 5 et 7 de la convention établie le 30 septembre 2024 comme suit :

- **Article 1 : Objet et périmètre de la Convention**
La commune de LE HAM met à disposition un Adjoint d'animation à raison de 9 heures et 33 centièmes au lieu de 11 heures hebdomadaires annualisées à la CCMA pour son service ALSH sur les vacances scolaires.
- **Article 5 : Mise à disposition de biens matériels**
Le matériel administratif et pédagogique intercommunal, mis à disposition de l'agent intervenant sur les sites ALSH doit être en état de fonctionner alors qu'avant c'était les biens affectés au service mis à disposition par la commune restent acquis, gérés et amortis par la commune, même s'ils sont mis à la disposition de la CCMA.
- **Article 7 : Dispositif de suivi et d'évaluation**
La CCMA enverra courant octobre de chaque année à la commune un relevé du nombre d'heures réalisées par l'agent alors qu'avant la CCMA envoyait à la commune un rapport d'activités semestriel.

La commune du HAM prend 35h à sa charge supplémentaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Vote :

Abstention : 1

Votants : 8

- ACCEPTE la proposition ci-dessus.

Les formalités de publicité ayant été effectuées ce jour,

OBSERVATIONS

Les charges salariales sont très élevées pour une commune de notre taille et elles sont liées à l'école.

AFFAIRES DIVERSES

Annualisation des heures pour l'agent technique Monsieur Michaël NORMAND

L'agent d'animation Madame Élodie THEBAULT souhaite passer son BAFD (formation de directeur de centre aéré). Pour cela, elle doit faire une formation d'une semaine qui sera payée par la commune.

Prochain CM : 27/01/2026 à 19h30

